



Vigne

Edition **Charentes**

N°01
02/04/2019



Animateur filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Site de Bordeaux

*Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°1 du 02/04/2019 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc)** : entre gonflement et bourgeon dans le coton.

Mildiou

- **Œufs d'hiver pas encore mûrs.**
- **Pas de contamination annoncée.**

Nécrose bactérienne

- **Conditions climatiques défavorables, risque faible.**

Excoriose

- **Pluies annoncées, risque faible à moyen.**

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).

Phénologie

L'Ugni blanc approche du stade 03 (bourgeon dans le coton). Ce qui représente environ une semaine d'avance par rapport à la moyenne des 20 dernières années. Les bourgeons les plus avancés atteignent le stade 06 (éclatement).



Stade 03
(bourgeon dans le coton)



Stade 06
(éclatement du bourgeon)

Les cépages précoces (Merlot, Colombard...), sont en moyenne entre le stade 05 (pointe verte) et 06 (éclatement du bourgeon).

Climatologie

• De la semaine passée

Températures

Les températures moyennes de la semaine écoulée atteignent 11.5°C.

Pluies

Sur la semaine passée, le réseau de stations météo a enregistré 0.5 mm de pluies en moyenne, de 0 mm pour la majorité des stations à 4.6 mm pour Le Bois Plage en Ré.

• Prévisions météo

Les prévisions météo annoncent une semaine humide avec des températures plutôt fraîches. Une amélioration devrait survenir en fin de période.

Maladies

• Mildiou :

Suivi biologique des œufs d'hiver

Ce suivi est réalisé par la Fredon et la FDCETA sur 3 sites différents : Les Gonds (17), Barret (16) et St Sulpice de Cognac (16).

A ce jour, au laboratoire, les œufs de mildiou ne sont toujours pas arrivés à maturité. Ils germent au bout de 4/5 jours (au lieu de 24 h à maturité).

Modélisation

Le modèle n'indique aucune contamination pré-épidémique (dite « élite ») possible actuellement.

Evaluation du risque :

Les œufs d'hiver de mildiou ne sont pas mûrs.

Même si les conditions météorologiques deviennent favorables, le risque de contaminations est nul.



Risque nul

• Nécrose bactérienne

Eléments de biologie

La nécrose bactérienne est provoquée par une bactérie, *Xylophilus ampelinus*, qui vit exclusivement sur la vigne, dans les vaisseaux du bois (dans la sève). Elle n'est pas présente naturellement dans la vigne, elle y est introduite par du matériel végétal infecté (greffons, boutures...) ou par du matériel agricole pollué.

Les bactéries sont émises en abondance dans les pleurs au moment des opérations de taille. Ces pleurs contaminent les bourgeons sains sur lesquels elles s'écoulent. Le vent et la pluie facilitent leur dissémination sur les ceps environnants. Un printemps froid et humide, ainsi que de fortes pluies d'automne sont des facteurs favorisant la propagation de la maladie.

Moyens de lutte prophylactique

La lutte prophylactique consiste à :

- Tailler pendant le repos végétatif complet, en l'absence de pleurs.
- Sortir et brûler rapidement les bois de taille dans les parcelles ayant fortement exprimé la maladie au cours du printemps précédent (la bactérie peut vivre 5 mois dans les bois de taille).
- Attacher rapidement pour limiter la re-contamination par les pleurs.
- Éviter la pré-taille mécanique.
- Limiter les opérations mécaniques occasionnant de nombreuses blessures (épamprage mécanique, effeuillage mécanique) et régler correctement les machines pour réduire ces lésions.
- Entre chaque parcelle, désinfecter soigneusement le matériel (pré-tailleuse, tailleuse, sécateur...) avec de l'eau de javel ou de l'alcool.
- Pour l'ensemble des travaux mutilants (taille, rognages, vendanges...), travailler dans les parcelles contaminées en dernier.
- Dès le mois de juin, repérer les parcelles présentant des symptômes pour leur faire bénéficier les années suivantes des mesures de protection spécifiques aux parcelles contaminées.

Observations

A cette saison, le manque de débourrement est le symptôme principal de la maladie. S'y ajoutent les dessèchements, flétrissements et mort de jeunes pousses peu après le débourrement.



Nécrose bactérienne
(Crédit photo M. Girard CA17)

Evaluation du risque :

Les conditions climatiques de l'hiver dernier et de ce printemps ont été défavorables à la maladie. Le risque est à priori faible dans les parcelles concernées. Quelques contaminations sporadiques peuvent avoir lieu sur les pluies à venir.



 Consultez la fiche « [nécrose bactérienne](#) » du Guide de l'Observateur

• Excoriose

Éléments de biologie

La **période de plus forte sensibilité** de la vigne est **très courte** et s'étale du **stade 06** (éclatement des bourgeons) au **stade 09** (2/3 feuilles étalées), mais, si les conditions climatiques sont favorables (fortes humectations), des contaminations peuvent encore avoir lieu jusqu'au stade 15 (7/8 feuilles étalées). Les bourgeons les plus proches du vieux bois sont plus particulièrement exposés aux contaminations.

Attention : les contaminations ne peuvent avoir lieu qu'en conditions de pluies et/ou de fortes humectations.

Moyens de lutte prophylactique

La lutte prophylactique consiste à :

- Maîtriser la vigueur de la vigne pour en diminuer sa sensibilité : choix du matériel végétal, gestion de la fertilisation et du régime hydrique,
- **Éliminer les bois porteurs de symptômes en conservant les bois les plus sains lors de la taille d'hiver.**

Observations

Il est possible actuellement de commencer à évaluer le niveau d'attaque sur les bois laissés à la taille. L'opération consiste à compter **les lattes** présentant des symptômes (cf. photos). Les symptômes sont situés à la base des rameaux (en général sur les 3 premiers entre-nœuds) sous forme de nécroses brunâtres peu profondes, en forme de fuseau et de lésions étendues d'aspect ligneux ou de blanchiment des rameaux avec des ponctuations noires (pycnides).



Symptômes d'excoriose sur vieux bois (Crédit photo : C. Michaud)

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est de 20 % des rameaux laissés à la taille contaminés par l'excoriose.

Au-delà de ce seuil, la maladie peut avoir des conséquences sur le vignoble. Il faudra raisonner en fonction de l'historique parcellaire, de la sensibilité des cépages et des conditions climatiques au cours de la période de sensibilité.

Evaluation du risque :

Certains bourgeons ont atteint le stade de sensibilité. Quelques contaminations peuvent se produire sur les pluies à venir dans les parcelles atteintes.



Risque faible à moyen

 **Consultez la fiche « [excoriose](#) » du Guide de l'Observateur**

Ravageurs

• Vers de la grappe

Les papillons d'Eudémis ont besoin d'un cumul de températures supérieur à 565°C à partir du 1^{er} février pour émerger. C'est ce que l'on appelle la levée de dormance. Ce cumul de températures est maintenant atteint pour l'ensemble du vignoble. La levée de dormance de la Cochylys se fait un peu plus précocement.

Aucun risque à ce jour. Ce n'est qu'à l'approche de la floraison que l'évaluation des risques, basée sur des observations de dégâts sur les inflorescences peut être effective.

 Consultez la fiche « [tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur

• Mange-bourgeons

Très peu de bourgeons évidés ont été signalés pour le moment.

Le seuil de nuisibilité est de 15 % des ceps présentant des symptômes.

 Consultez la fiche « [mange-bourgeons](#) » du Guide de l'Observateur

Le Mémo de l'Observateur

A faire cette semaine :

- Créer les parcelles manquantes dans Epicure (si pas encore fait). Attention aux changements de procédure de création, consulter le site www.vignevin-charentes.com, page BSV.
- Estimer le stade phénologique des parcelles suivies
- Compter les ceps attaqués par les mange-bourgeons
- **Effectuer la pose des pièges sexuels tordeuses**

Le protocole de piégeage sexuel tordeuses est disponible ici :

- [Suivi des pièges sexuels](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Nau, les Ets Niort Agricole, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac, Barbezieux et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".